OF. 6-7.12.2014

Rejets de moules : les pouvoirs publics interpellés

L'Association pays d'Émeraude mer environnement (APEME) interpelle le préfet et les maires de Cancale, de Cherrueix et du Vivier-sur-Mer à propos des rejets sauvages de moules sous taille. Il leur avait été demandé, par recommandé, de faire jouer leur pouvoir de police, afin d'obliger les mytiliculteurs à faire le ménage, en vertu du code de l'environnement.

L'association désigne, notamment,

les bords de chemins conchylicoles de la Laronnière, ainsi que derrière les rochers de Cancale et du Chatelier et à proximité des parcs à huîtres. Elle souligne qu'une moitié seulement des 20 000 tonnes de moules produites est commercialisée, au détriment du phytoplancton nourricier. Elle estime que la profession devrait se donner les moyens d'en écouler 95 % pour éviter les dérives.